

## CONTRAT PAIN permanent 1 semaine sur 2

L'association a pour objet :

- de favoriser une agriculture biologique de proximité sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, écologiquement sains, socialement et économiquement équitables.

Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

### Contractants

#### **PRODUCTEUR**

Le Fournil de L'Auxois

Gaëlle Nauche et Jean-Luc Duret

3, rue du port

21320 Pouilly en Auxois

03 80 90 67 33 [fournil.auxois@laposte.net](mailto:fournil.auxois@laposte.net)

#### **CONSOM'ACTEUR**

Prénom, NOM : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Contenu et termes du contrat :

**Le présent contrat est établi pour un panier chaque semaine paire / impaire (choix à entourer) à partir de la date de sa souscription.**

Ce contrat a une durée indéterminée mais au minimum d'une année. Ensuite, il pourra être arrêté après un préavis d'un mois d'un des contractants.

Il sera aussi automatiquement clos si l'une des 2 parties ne fait plus partie de l'association ou si elle n'est pas à jour de sa cotisation,

**La distribution se fera chaque MARDI de 18h30 à 20h au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.**

**Paiement : Le paiement est à verser à chaque commande, à l'ordre de « Le fournil de l'Auxois ».**

Panier type du consommateur qui sera livré 1 semaine sur 2 sauf avis contraire de sa part:


Si le consommateur souhaite modifier sa commande pour le(s) mois suivant(s), il peut le faire jusqu'au jour de la dernière livraison du mois directement vers le boulanger ou par courriel.

La commande est similaire pendant tout le mois pour une livraison hebdomadaire.

Le panier se compose d'un kilo de pain au maximum pour la période d'essai. (2 livraisons)

Vous avez aussi la possibilité de ne pas prendre de pain 2 fois pendant l'année (Joker à signaler en rouge à la commande). 2 nouveaux jokers seront attribués à chaque 1er janvier,

**Le fournil pourra aussi proposer des commandes ponctuelles d'autres produits de sa fabrication, en accord avec sa tutrice. Ces paniers sont facultatifs.**

### Engagements du consommateur :

- Il s'engage à acheter un panier toutes les 2 semaines, pendant la période du contrat.
- En cas d'absence, le consommateur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin qu'une solution soit trouvée avec l'ensemble des amappiens.
- Il s'engage à assurer si besoin une permanence sur le lieu de distribution chaque année pour aider à la distribution. Un planning des permanences est envoyé chaque année.
- Il s'engage à payer sa commande à l'avance au plus tard le dernier mardi du mois par chèque.

### Les tuteurs – interlocuteurs entre consommateurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par des tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et le fournil. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consommateurs ...

**Le contrat est établi en 2 exemplaires – 1 pour chaque contractant**

## CONTRAT PAIN permanent 1 semaine sur 2

Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier... contactez par tél ou courriel :

Sophie MICHEL

Tél : 06 51 79 59 29

courriel : contact.amappi@gmail.com

**Sur le lieu de distribution :** Les consom'acteurs viennent avec les récipients (sacs, paniers...) nécessaires à la livraison.

**Exemple de produits proposés :** (La liste des produits et les prix réactualisés seront fournis avec le bon de commande.)

Désignation	Poids théorique*
<b>Pains de campagne :</b>	
Miche	500g, 1 kg ou 1,5 kg
Baguette ( limité à 1 baguette par contrat)	300 g
<b>Pains aux graines :</b>	
Tournesol & lin	500 g
Multigraines (courge, lin, tournesol, pavot, sésame)	500 g
Sésame	500 g
Raisin ou raisin/noisettes	500 g
Pavot	500 g
<b>Pains spéciaux :</b>	
Compleat	500 g ou 1 kg
Méteil (seigle & blé pour moitié)	500 g ou 1 kg
Méteil fruité (amande, figue, abricot, raisin)	400 g
Seigle	500 g ou 1 kg
Blé de pays	500 g
Engrain – petit épeautre	500 g ou 1 kg

### Qui fabrique le pain ?

Le pain qui compose le panier est produit par le fournil de l'Auxois à Pouilly en Auxois : au fournil travaillent Gaëlle Nauche (boulangère) et Jean-Luc Duret (vente, livraisons, ...). Ils ont la mention «Nature et Progrès». Leur site Internet : <http://fournil-auxois.blogspot.com/>

### Engagements du fournil :

- Il s'engage à proposer les pains cités dans la liste ci-dessus qui seront fabriqués de manière artisanale à partir de farines biologiques du département garanties Ecocert ou qualité France, d'eau osmosée et de sel de l'Atlantique (la Salorge de la Vertonne, pays des Olonnes en Vendée). Les graines et raisins utilisés sont biologiques en provenance de la région (lin) ou de l'étranger. La panification se fait au pur levain naturel avec une cuisson indirecte au feu de bois.
- Il s'engage à fabriquer le pain le jour même de la livraison.
- Il s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son atelier aux visites des consom'acteurs de l'Amapp.
- Il s'engage à livrer et distribuer le pain chaque mardi.
- Le fournil dispose de 3 jokers. Il s'engage à avertir la tutrice avant la commande du mois concerné par ses dates.
- Il s'engage à prévenir l'Amapp le plus tôt possible en cas d'annulation de distribution.
- Il s'engage à inviter les « tuteurs » lors des réunions entre producteurs livrant l'Amapp
- Il s'engage à communiquer les informations sur sa production, par exemple via un bulletin de liaison de l'Amapp mis en forme par les consom'acteurs.
- Il s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

**Signatures**, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

A ..... le .....

Producteurs

Consom'acteur